Ville de Lewarde

Procès-verbal valant compte-rendu de la séance du Conseil Municipal du Mardi 14 février 2023 – 18h30

****

Date de la convocation **: 10 février 2023**

Lieu de la séance : **Mairie, Salle des mariages**

Nom du Président de séance **: Monsieur Alain BRUNEEL, Maire**

Nombre de conseillers en exercice **: 19**
Nombre de conseillers présents **: 14, puis 15 à l'arrivée de Claude SOMBRIN à 18h32**
Nombre de procuration : **4**
Nombre de votants : **19**

Présents

- Monsieur Alain BRUNEEL, Maire
- Mesdames Jeanne-Marie DELMAIRE, Nina LAHSSEN, Adjointes au Maire
- Messieurs André LEGER, Jean-Claude DUBRUNQUEZ, et Claude SOMBRIN (arrivé à 18h32), Adjoints au Maire
- Madame Emmanuelle MADOUX, Conseillère déléguée à la vie associative
- Mesdames Amandine DUQUESNOY, Nathalie KAROLEWICZ, Marie-Jeanne TAUSSIN, Marie-Christine LANCEZ, Delphine ZAGACKI, Conseillères municipales
- Messieurs Jean-Michel MOREAU, Thierry PAMART, Corentin KACZKA, Conseillers municipaux

Excusés et représentés lors de la séance

- Monsieur Alain ROLLOS, Conseiller délégué à la citoyenneté, a donné pouvoir à Monsieur Alain BRUNEEL
- Madame Virginie FOURMAUT, Conseillère municipale, a donné pouvoir à Madame Nathalie KAROLEWICZ
- Monsieur Cédric CAUPIN, Conseiller municipal, a donné pouvoir à Monsieur André LEGER
- Monsieur Jean-Marie DELANNOY, Conseiller municipal, a donné pouvoir à Madame Delphine ZAGACKI

Secrétaire de séance : Madame Marie-Christine LANCEZ, Conseillère municipale

Monsieur le Maire ouvre la séance à 18h30 et procède à l'appel des conseillers municipaux.

A chaque début de conseil municipal, il est procédé à la désignation d'un secrétaire de séance, dont la fonction est d'assister le Président de séance à la vérification du quorum, à la validité des pouvoirs (4 pouvoirs pour la présente séance), au bon déroulement des scrutins, et à l'élaboration du PV de séance.

Pour la désignation du secrétaire de cette séance, Monsieur le Maire indique qu'il convient de se référer à l'ordre du tableau des conseillers municipaux. Cédric CAUPIN doit normalement

remplir ce rôle, mais est absent à la présente séance. Le suivant de la liste est donc appelé, il s'agit de Madame Marie-Christine LANCEZ.

Claude SOMBRIN fait son entrée (18h32).

Préambule

- **Approbation du compte-rendu du 15 décembre 2022**

Monsieur le Maire demande au conseil municipal d'approuver le compte-rendu du dernier conseil municipal daté du 15 décembre 2022, joint à la convocation de la présente réunion.

Thierry PAMART ne souhaite pas participer à l'adoption du compte-rendu, tout comme Delphine ZAGACKI et Jean-Marie DELANNOY (dont Madame ZAGACKI dispose du pouvoir), car ils n'étaient pas présents à ladite séance.

Le conseil municipal, par 16 voix pour, adopte le compte-rendu sans aucune modification.

- **Communication des décisions de Monsieur le Maire en vertu des pouvoirs délégués par le Conseil Municipal :**

En vertu des délibérations du Conseil Municipal en date du 23 novembre 2022 attribuant délégation au Maire, conformément à l'article L 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales, Monsieur le Maire communique les décisions prises au nom du conseil municipal :

- **Révision du Plan local d'urbanisme – Prestations complémentaires**

La législation ayant évolué, il est dorénavant obligatoire de saisir la mission régionale d'autorité environnementale. Un avenant a donc été établi avec la société URBYCOM Aménagement et Urbanisme pour un montant de 3 600€ TTC. Cette dépense avait été prévue dans le budget 2022.

- **Marché d'entretien de l'éclairage public**

Suite à la procédure adaptée lancée le 29 novembre dernier, trois candidats ont remis une offre avant la date limite de réception fixée au 14 décembre dernier : SME, Devred Electricité et Olczak.

Monsieur le Maire donne lecture de l'offre financière sur la base du détail quantitatif estimatif remis par les 3 entreprises:

SME	26 689,77 €
Devred Electricité	17 350,38 €
Olczak	18 869,04€

L'entreprise Devred électricité a été déclarée moins disante et sera rémunérée sur la base d'un forfait annuel de 8 467,20€. Le prix rémunère les prestations suivantes :

- L'évacuation et le recyclage des lampes usagées ;

- Le contrôle systématique des armoires de commande ;
- Le nettoyage des miroirs, des vasques ou boules décoratives, la vérification des appareillages et connexions.

Les autres fournitures seront facturées en supplément suivant le bordereau de prix unitaires remis avec l'offre.

Thierry PAMART demande à Monsieur le Maire « Pourquoi avoir attendu autant de temps pour régulariser ? ». Monsieur le Maire revient sur le contexte difficile des dernières années notamment du fait de la pandémie et conclut « l'essentiel est qu'il soit là ! », ce à quoi Thierry PAMART s'exclame « absolument ! ».

Avant d'introduire le premier point à l'ordre du jour, Monsieur le Maire souhaite exprimer « notre entière solidarité aux familles victimes de ce drame qui a frappé la Turquie et la Syrie. ».

Un séisme meurtrier laissant sous les décombres plus de 35 000 morts aujourd'hui. Des familles depuis le 6 février sont anéanties entre l'espoir et la douleur de retrouver des membres de leur famille.

Il poursuit son propos « des signes extraordinaires retiennent le souffle comme le visage hagard de ce bébé de 21 jours arraché à la mort par les sauveteurs après 128 heures sous les gravats, de cette main tenue par un sauveteur, de ces témoignages de vie dont certains rescapés disent que pour eux c'est comme une renaissance. Cette situation dramatique témoigne des constructions qui n'ont pas respecté les normes parasismiques tout cela au nom de l'argent, mais également du manque de décisions prises à retardement par les présidents de la Turquie et de la Syrie ».

Il informe l'assemblée qu'une délibération sera prise « lors du prochain conseil courant mars pour octroyer une aide financière dans le but d'exprimer notre total soutien ».

Il explique qu'avant, nous avions « la possibilité d'ajouter un pont délibératif en le mettant sur table, maintenant cela n'est plus possible. Après chacun d'entre nous peut s'il le souhaite répondre personnellement aux sollicitations associatives ».

A- Solidarité internationale :

1- Contribution financière pour l'achat de générateurs électriques à destination de l'Ukraine

Monsieur le Maire ouvre le premier point délibératif.

La ville de Lewarde, comme beaucoup d'autres communes en France, s'est mobilisée dès les premières heures du conflit en Ukraine pour venir en aide aux réfugiés.

Une collecte de denrées, de vêtements et de matériel médical a été organisée en partenariat avec l'association « La main tendue » qui ont fait partir des dizaines et des dizaines de cartons à destination de ce peuple en grand besoin. Des rassemblements pour la paix se sont régulièrement tenus sur la place Elsa Triolet, des drapeaux aux couleurs ukrainiennes ont pris

place sur le fronton de la mairie. Les bailleurs sociaux ont été contactés pour recenser leurs logements libres et une centralisation des coordonnées des lewardoises et lewardois souhaitant offrir un toit aux réfugiés a été effectuée en lien avec les services de l'Etat.

Le 17 mars 2022, les élus municipaux avaient déjà voté le versement d'une aide exceptionnelle à caractère humanitaire de 500€ par le biais du FACECO (Fonds d'action extérieure des collectivités territoriales).

Aujourd'hui, le conflit semble malheureusement s'enliser. Lors du dernier congrès de l'Association des Maires de France, un appel a été lancé à l'ensemble des collectivités pour poursuivre l'engagement solidaire envers le peuple ukrainien.

En effet, pour faire face à la rigueur de l'hiver et aux conséquences des bombardements de l'armée russe ciblant les installations de production d'énergie, plus de 700 générateurs électriques sont nécessaires et peuvent être livrés grâce à la mobilisation collectivité sur des sites sensibles (écoles hôpitaux…) et « points de résilience » (lieux où les ukrainiens se retrouvent pour se réchauffer, recharger leurs appareils électriques, notamment leurs smartphones, cuisiner…) dans des communes particulièrement touchées par la guerre.

A cette fin humanitaire et pour fiabiliser la logistique jusqu'à la population ukrainienne, un partenariat a été engagé entre l'AMF et la Protection civile lançant un appel aux dons financiers pour l'achat et la livraison de groupe électrogène.

La transparence et la bonne affectation des dons sont garanties par le suivi de la Protection civile. Chaque commune française contributrice connaîtra la ville d'Ukraine dans laquelle sera utilisé le matériel acheté grâce à ses dons.

Il est proposé au Conseil Municipal de répondre positivement à cet appel aux dons en versant la somme de 500€ à la Protection Civile.

Monsieur le Maire explique qu'un partenariat s'est noué entre l'AMF et la Protection civile, c'est la raison pour laquelle « contrairement à la dernière fois, nous ne passons pas par le FACECO, mais pour la prochaine délibération en faveur de la Turquie et de la Syrie, nous repasserons par le FACECO ».

Delphine ZAGACKI pense que « c'est une très bonne chose et se réjouit de la proposition de soutien financier à destination de la Turquie et de la Syrie « Monsieur le Maire m'a devancée, car j'allais le demander ». Elle demande le montant qui sera soumis au vote ; Monsieur le Maire lui répond que la somme proposée sera sûrement de 500€.

Le conseil municipal, à l'unanimité, décide de verser la somme de 500€ à la Protection Civile, à des fins de solidarité envers le peuple ukrainien.

Résultat du vote :
Pour la liste *« Continuons ensemble pour Lewarde »* : 15 voix pour
Pour la liste *« L'Alternative Lewardoise »* : 2 voix pour
Pour la liste « Pour Lewarde, un nouvel élan » : 2 voix pour

B- Affaires intercommunales :

2- Opposition au retrait de la commune d'Emerchicourt du périmètre de Cœur d'Ostrevent

Monsieur le Maire rappelle aux élus que les informations sont disponibles dans la note de synthèse jointe à la convocation.

Il rappelle les faits « lors du conseil municipal du jeudi 30 juin 2022 concernant la délibération de la composition du conseil communautaire suite à la réintégration de la commune d'Emerchicourt, nous avions eu l'occasion d'évoquer la situation de cette ville. »

En effet, par jugement en date du 22 décembre 2021, le tribunal administratif de Lille a annulé l'arrêté préfectoral du 22 décembre 2018 de retrait de la commune d'Emerchicourt du périmètre de Cœur d'Ostrevent avec effet au 1er juillet 2022.

Depuis, le conseil municipal d'Emerchicourt en date du 1er juillet 2022 a voté une délibération pour demander son retrait de la CCCO et une demande d'adhésion à la C.A.P.H.

Le 4 juillet 2022, les membres de la C.A.P.H. acceptaient l'adhésion de la ville d'Emerchicourt. Le 8 décembre 2022, le conseil communautaire de la CCCO votait une délibération portant une opposition au retrait de la commune d'Emerchicourt.

Le retrait de la CCCO a des conséquences importantes sur l'équilibre financier comme le témoigne l'étude réalisée par le cabinet Stratorial.

Monsieur le Maire passe en revue les raisons faisant que « notre communauté est pénalisée » :
- La baisse importante des recettes fiscales élargies,
- Une perte sèche financière résultant de la cession du lotissement chemin d'Azincourt,
- Une perte de recettes fiscales.

Il poursuit « En clair, c'est une perte financière importante. A titre indicatif c'est 1 329 204 € de dotations de compensation de la réforme taxe professionnelle ainsi que des conséquences de recettes sur les sommes engagées (chemin Azincourt 913 000 €). »

Le retrait entraine également des pertes financières dans le cadre des calculs concernant différentes compensations. Derrière les chiffres, « c'est tout un territoire, ce sont des politiques d'aménagement, de culture, de sport, d'économie, d'environnement, de mobilité. Si l'état compensait à l'euro près la perte financière, le débat n'aurait pas lieu ».

Monsieur le Maire propose aux élus de voter cette délibération « en refusant le retrait de la commune d'Emerchicourt du périmètre de Cœur d'Ostrevent au profit d'une adhésion à la CAPH, en invitant Monsieur le Préfet à rejeter la demande de la commune d'Emerchicourt de retrait de Cœur d'Ostrevent et d'adhésion à la CAPH ».

Monsieur le Maire souhaite également que le Conseil lui donne le pouvoir d'exécuter la présente délibération. Il s'adresse à l'assemblée communale « Avez-vous des remarques ? ».

Corentin KACZKA, par son activité professionnelle au sein de la CCCO, annonce qu'il ne

prendra pas part au vote.

Thierry PAMART rappelle qu'en « 1975, le quartier de Bougival et la rue Pottier passaient du territoire communal de Lewarde à celui de Guesnain ». Il souhaite profiter de la révision actuelle du PLU pour « revoir la question ». Il va plus loin en rappelant que « Guesnain appartient à la CAD et Lewarde à la CCCO ». Selon lui, il ne peut y avoir « 2 poids, 2 mesures. Si on l'accepte pour l'un, il faut alors le faire pour l'autre ».

Monsieur le Maire lui répond qu'il s'agit ici « d'un projet de délibération concernant le périmètre de la CCCO et la ville d'Emerchicourt intégrant une perte financière importante ». Il revient sur la non-compensation financière de l'Etat expliqué précédemment en concluant qu'il « souscrits aux propos du Président de la CCCO lors de la présentation de ce point en Conseil communautaire ».

Thierry PAMART réitère sa demande. Monsieur le Maire conclut avant de passer au vote « votre question n'est pas l'objet de la délibération proposée, vous parlez de rues à Guesnain, nous parlons de la ville d'Emerchicourt et de son intercommunalité ».

Monsieur le Maire demande à l'assemblée de se prononcer sur la délibération.

Par 18 voix pour, le Conseil municipal décide :

- **de refuser le retrait de la commune d'Emerchicourt du périmètre de Cœur d'Ostrevent au profit d'une adhésion à la CAPH.**
- **d'inviter Monsieur le Préfet à rejeter la demande de la commune d'Emerchicourt de retrait de Cœur d'Ostrevent et d'adhésion à la CAPH.**
- **de charger Monsieur le Maire de l'exécution de la présente délibération.**

Résultat du vote :
Pour la liste *« Continuons ensemble pour Lewarde »* : 15 voix pour
Pour la liste *« L'Alternative Lewardoise »* : 1 voix pour – Monsieur Corentin KACZKA ne prend pas part au vote.
Pour la liste « Pour Lewarde, un nouvel élan » : 2 voix pour

C- Affaires financières

3- Remboursement d'un particulier suite à la location de la salle des fêtes

La municipalité souhaite procéder au remboursement du versement de l'acompte relatif à la location de la salle des fêtes (petite salle) au bénéfice de Madame Mylène SARAZIN. Cette dernière souhaite annuler « pour des raisons personnelles » la présente location sur laquelle elle s'était engagée.

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de lui rembourser l'acompte préalablement versé, soit 50€.

Thierry PAMART demande le montant total de la réservation, Monsieur le Maire lui répond qu'il s'agit ici d'un acompte. Thierry PAMART souhaite savoir à quelle date cette personne allait procéder au reste à payer.

Monsieur le Maire évoque un paiement « sûrement le jour de la remise des clés ; les gens paient, nous n'avons jamais eu de problème ».

Thierry PAMART revient sur le remboursement opéré à Madame BENEDETTI « que je n'ai pas contacté ; je ne sais pas ce qu'il s'est passé ».

Monsieur le Maire lui fait remarquer que les raisons de son remboursement sont « dans le compte-rendu du dernier conseil, il s'agissait pour rappel d'un dysfonctionnement lié au chauffage et que ces personnes sont restées dans cette salle dans de mauvaises conditions ».

Delphine ZAGACKI et Thierry PAMART lancent communément un « Ah ! » d'étonnement.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide de rembourser la somme de 50€ au bénéfice de Madame SARAZIN.

Résultat du vote :
Pour la liste *« Continuons ensemble pour Lewarde »* : 15 voix pour
Pour la liste *« L'Alternative Lewardoise »* : 2 voix pour
Pour la liste « Pour Lewarde, un nouvel élan » : 2 voix pour

4- Actualisation des tarifs de restauration scolaire

Monsieur le Maire ouvre à discussion le point n°4 de l'ordre du jour.

La municipalité a été alertée d'une hausse de 8% de son contrat d'approvisionnement des denrées pour la restauration municipale. Notre prestataire nous explique devoir faire face, entre autres, à :

- L'augmentation du coût des denrées alimentaires de plus de 19% ;
- L'augmentation du coût de l'énergie de plus de 50% :
- L'augmentation du SMIC de plus de 8%.

Ainsi, les prix du prestataire ont été dernièrement réactualisés. Les tarifs avaient déjà subi une hausse de 4% en 2021, hausse non impactée à l'époque sur les tarifs de restauration scolaire.

Aujourd'hui, face à cette nouvelle augmentation et afin de garder la maîtrise de nos finances communales, il est proposé au Conseil Municipal de réactualiser les tarifs de restauration scolaire comme suivent :

	Tarifs actuels	Tarifs réactualisés
Repas école maternelle	2,10€	2,35€
Repas école primaire et ALSH	2,25€	2,55€
Repas adultes	3,60€	4,05€
Repas bénéficiaires CCAS	0,25€	0,30€

Le tarif relatif à la garderie périscolaire reste inchangé (1,20€ de l'heure).

Delphine ZAGACKI explique qu'elle votera contre, tout comme son colistier Jean-Marie DELANNOY, « car certaines communes ont préféré le choix d'une cantine à 1€ »

Monsieur le Maire évoque le « principe du quotient familial et ne souhaite pas que certaines familles paient plus que ce qu'elles ne paient actuellement. Je ne veux pas pénaliser plus de familles ».

Delphine ZAGACKI reprend alors « les tarifs ne sont pas excessifs, mais la cantine à 1€ est en projet à Hornaing par exemple, où il s'agit d'une volonté politique ».

Monsieur le Maire explique « avoir potassé le projet et que les quotients familiaux sont établis à partir de tranches », « c'est la loi » et que l'Etat « aide les communes à hauteur de 3€ ». Les avis sont partagés sur le sujet « car certaines communes ont fait ce choix, d'autres non ». Il rappelle que Lewarde est une commune « où les tarifs de restauration scolaire sont des plus bas avec une grande qualité de service ».

Delphine ZAGACKI concède « ne pas savoir pour les quotients familiaux ».

Nina LAHSSEN remémore le tarif proposé à certaines familles de 30 centimes d'euro et le contexte compliqué lié à l'inflation. Selon elle, « de plus en plus de familles sont en difficulté » Elle rappelle que le service de restauration scolaire est « ouvert pour les personnes qui travaillent à 2 », avant de se raviser « Non, j'ai dit une bêtise, ces conditions de travail sont pour la garderie ».

André LEGER évoque le coût que cela représente pour la commune car l'inflation touche « effectivement les familles, mais aussi la commune ». Il rappelle qu'une partie des légumes sont apportés sur place par Xavier, le maraîcher implanté sur la commune.

Monsieur le Maire a fait les calculs, le service de cantine représente à peu près « 750€ par jour ». Le service fonctionne bien, et il y a un lien établi « avec le CCAS, on ne laisse jamais un gamin sur le trottoir ». Il revient sur son opposition de voir « monter les tarifs pour d'autres familles » et félicite « le travail de qualité effectué sur place par les cantinières le plus possible en circuit court avec un agriculteur de la commune et le boulanger, et non pas par un traiteur ».

Le Conseil Municipal, par 17 voix pour et 2 voix contre, décide de réactualiser les tarifs de cantine à partir du 1er avril 2023.

Résultat du vote :
Pour la liste *« Continuons ensemble pour Lewarde »* : 15 voix pour
Pour la liste *« L'Alternative Lewardoise »* : 2 voix pour
Pour la liste « *Pour Lewarde, un nouvel élan* » : 2 voix contre

5- Implantation d'un abribus scolaire à l'arrêt « Place des Vésignons »

Monsieur le Maire ouvre le point suivant.

En partenariat avec le SMTD, la municipalité souhaite installer un abribus afin d'abriter les scolaires en cas de météo défavorable à l'arrêt « Place des Vésignons » sur la ligne 19 en direction d'Arleux.

Le coût de cette installation s'élève au total à 6 246€ TTC ; la prise en charge financière serait partagée à parts égales, décomposée ainsi :

	Participation communale	**Participation SMTD**
Abribus « Place des Vésignons »	3 123,00€	3 123,00€
Coût total	**6 246,00€**	

Monsieur le Maire explique que pour qu'un projet d'abribus soit étudié « il faut un certain nombre de personnes comptabilisées aux arrêts de bus. Ce nombre doit être de 18 je crois ». Claude SOMBRIN le reprend et pense que c'est plutôt 19.

Monsieur le Maire informe qu'un travail est en cours avec le SMTD et « notamment dans la rue d'Erchin pour améliorer les conditions d'attente des utilisateurs ». Pour lui, il est essentiel d'installer cet abribus car « les utilisateurs profitent de l'abribus rue Pasteur et courent quand ils voient le bus arriver, Madame DUQUESNOY peut le confirmer », ce que Madame DUQUESNOY acquiesce « effectivement, c'est accidentogène ».

Thierry PAMART demande précisément où celui-ci sera implanté. Monsieur le Maire répond qu'il le sera « pas côté place, mais sur le parking en schistes ».

Delphine ZAGACKI rebondit « devant les habitations ? ». Monsieur le Maire détaille « pour aller vers Roucourt, devant l'habitation de Monsieur CAPELLO pour celles et ceux qui connaissent ». Il revient sur le travail partenarial mené avec le SMTD sur la question car « l'idée est d'améliorer car certains endroits sont précaires, je pense à la rue de Monchecourt ou devant le CHM ».

Delphine ZAGACKI acquiesce « effectivement, ce n'est pas adapté et avec la gratuité du bus, certains enseignants des villes voisines en profitent pour venir visiter le CHM, pour l'abribus sur la place, c'est une bonne chose ». Elle peint le fait que « Madame MANIEZ a été tentée de faire entrer les écoliers chez elle dans le but de les protéger de la pluie ».

Monsieur le Maire précise que le SMTD prévoit de mettre un quai « avec accessibilité » et qu'il convient d'avoir une coordination avec cette même instance mais aussi avec le Conseil Départemental pour le plateau surélevé.

Il conclut que ces travaux « ne seront pas faits demain et que le SMTD reste maître d'ouvrage de ce projet ».

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de prendre en charge cette dépense et de l'inscrire au budget primitif 2023.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide d'une participation communale à hauteur de 50%, soit 3 123€ TTC pour l'implantation d'un abribus sur la place des Vésignons.

Résultat du vote :
Pour la liste *« Continuons ensemble pour Lewarde »* : 15 voix pour
Pour la liste *« L'Alternative Lewardoise »* : 2 voix pour
Pour la liste « Pour Lewarde, un nouvel élan » : 2 voix pour

6- Motion de défense – Centre hospitalier de Douai

Le dernier point délibératif est ouvert. Monsieur le Maire évoque la situation catastrophique des hôpitaux. Plus de 200 000 lits ont été fermés ces 25 dernières années, auxquels s'ajoutent 7 600 lits supprimés pendant la pandémie.

Le Gouvernement a répondu par le Ségur de la santé qui « a plus divisé qu'il n'a rassemblé ». Monsieur le Maire fait un zoom sur l'offre de soins dans le douaisis et sur le CH de Dechy. La pédiatrie a souffert, souffre encore et depuis octobre 2022, c'est le service de gastro-entérologie qui trinque.

Monsieur le Maire aspire à « plus de moyens humains, matériels et une véritable reconnaissance des métiers ». Il remémore « les nombreux mouvements syndicaux, les créations de collectifs » et cet « engagement du personnel qui est énorme ». Il propose, au nom de l'association « mon hôpital, ma santé, ma bataille » la motion reprise dans la note de synthèse de l'ordre du jour.

André LEGER souhaite que l'on ajouter au projet de motion « la réintégration immédiate du personnel soignant non vacciné du COVID », ce que l'assemblée valide.

Thierry PAMART poursuit « je n'ai pas de problème avec cela, j'en suis bien d'accord. Cependant, pas ici, pas au Conseil municipal, ce n'est pas le lieu d'un point de vue juridique ».

Il donne lecture du paragraphe n°4 de la charte de l'élu local qui « ne doit pas utiliser les ressources et les moyens mis à sa disposition pour l'exercice de son mandat ou de ses fonctions à d'autres fins ».

Monsieur le Maire rappelle qu'il était « Président de l'association avant d'être Maire ». Il invoque le fait qu'il aurait « pu faire présenter cette motion par un de ses collègues comme la dernière fois quand on a proposé la motion sur les difficultés financières ». Il conclut donc qu'il « maintient cette motion ».

Delphine ZAGACKI aurait souhaité que cette motion soit « élargie à l'ensemble du système de santé, du public au privé, tout le monde trinque. Le personnel est dans le même bateau. » Elle poursuit « quand on est patient, on a maintenant plus le choix sur le fait d'être soigné dans le privé ou dans le public ».

Monsieur le Maire rebondit aux propos qui viennent d'être tenus. Selon lui, « plus l'hôpital sera fort, au plus un travail conjoint avec la médecine de ville pourra être mené ».

Delphine ZAGACKI prend l'exemple des structures privées, comme le centre Léonard de Vinci. Elle demande à ce que les moyens soient les mêmes partout, que cela soit « à l'hôpital ou à la clinique, parce qu'en bout de chaîne, c'est le patient qui trinque. Les soignants sont là pour la santé des gens peu importe la structure ».

Monsieur le Maire « prend et partage cette remarque ».

La thématique du non-renouvellement des médecins est évoquée, malgré la « disparition du numérus clausus ». Avant 9 000 à 10 000 médecins « arrivaient tous les ans », aujourd'hui l'objectif affiché est de « 15 000, mais est-ce vraiment le cas aujourd'hui ? ». Monsieur le Maire a posé la question à l'ARS et est en attente de leur retour.

Monsieur le Maire pense que des solutions peuvent être envisagées pour améliorer les choses en donnant l'exemple de la commune d'Ecaillon qui a récemment conclu un partenariat avec le CH de Somain pour l'installation d'un médecin. Il annonce qu'il est lui-même en relation avec le même hôpital pour faire possiblement la même chose dans le local de la PMI, l'idée étant peut-être d'en faire « un cabinet médical partagé ».

Monsieur le Maire revient sur le débat « public / privé » et sur le fait que « l'on ne choisit pas », repris par André LEGER « c'est surtout qu'on ne choisit plus ! ».

Nina LAHSSEN fait part de ses peurs « le problème étant que si le public disparaît, cela ne sera plus possible pour certaines personnes de se faire soigner ! ». Delphine ZAGACKI répond que c'est déjà le cas malheureusement avec l'apparition du « forfait patient » aux urgences, forfait applicable pour les patients qui ne sont pas hospitalisés par la suite.

Corentin KACZKA approuve à « 100% cette motion ». Il lance « En cette journée de Saint-Valentin, permettez-moi Monsieur le Maire de rappeler toute mon affection au service public ». L'assemblée sourit.

André LEGER retrace les urgences du gouvernement « qui ne sont pas celles-là ». Pour lui, le gouvernement préfère « s'attaquer aux retraites, plutôt que de soigner des tas de métiers en souffrance, comme celui du soin et de l'éducation ».

Thierry PAMART annonce ne pas participer au vote.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres prenant part au vote, soutient la présente motion.

D- Informations diverses

Monsieur le Maire informe l'assemblée qu'il n'y a pas d'informations diverses pour cette séance.

E- Questions des groupes d'oppositions

Ces questions ont été transmises par les groupes d'oppositions en amont de la séance de Conseil et n'ont pas fait l'objet de quelconque modification orthographique ou grammaticale.

- **Pour le groupe « Pour Lewarde, un nouvel élan »**

« 1 / Quel a été le coût d'intervention pour la société Devred concernant l'installation des fanions sur la traversée à l'occasion des festivités de la châtaigne, ainsi que pour l'installation de pares ballons au stade municipal ? »
Monsieur le Maire répond « 1139€ HT, sachant que la nacelle utilisée ce jour-là a également servi à d'autres travaux d'entretien de l'éclairage public ».

« 2/ Allez vous procéder au renouvellement du contrat de l'éclairage public pour notre ville ? Si oui dans quel délai ? »
Monsieur le Maire rétorque que l'information sur ce point a été communiquée lors du dernier conseil municipal, et reprise dans le compte-rendu joint à la convocation de la présente réunion.

« 3/ Quand a eu lieu la dernière campagne de stérilisation des chats errants et quel a été le coût pour la ville? »
Monsieur le Maire informe qu'il n'y a pas de campagne.

« 4/ Qu'en est il de l'installation du plateau surélevé rue d'Erchin au niveau du CHM, le projet est il toujours existant ? »
Monsieur le Maire rétorque qu'il a déjà un peu répondu à cette question dans l'un des points délibératifs.
Le SMTD est d'accord sur l'implantation de ce plateau, reste à voir avec le Conseil Départemental. Une réunion sera fixée courant avril/mai sur ce dossier. Il ajoute qu'il convient également de réfléchir à la question de la mise en accessibilité de certains arrêts de bus.

« 5/ Quelles sommes ont été engagées par la commune depuis le début du projet de requalification de la place des Vesignons ? »
Monsieur le Maire répond « 5 640€ en 2018 ». Il annonce que le travail se poursuit en partenariat avec l'agence départemental I-Nord, moyennant une adhésion annuelle de 510,60€.

« 6 / En cas d'événements exceptionnels (ex événements climatiques...) , la municipalité a t'elle mise en place un service exceptionnel d'astreinte au sein du personnel technique ? Si oui pouvez vous nous communiquer la procédure. »
Monsieur le Maire répond par la négative, car « ce sont les élus qui se mobilisent en premier lieu quand il y a des événements qui le nécessitent, comme par exemple en cas de canicule, de tempêtes ». Il rappelle que dernièrement les élus se sont mobilisés pour répondre au recensement des personnes vulnérables en cas de coupure d'électricité.

Delphine ZAGACKI demande si les agents sont soumis à l'astreinte. Monsieur le Maire répond qu'ils ne le sont pas, qu'ils sont appelés « généralement en dernier recours. Ils répondent d'ailleurs toujours présents, j'en profite pour les féliciter ».

Delphine ZAGACKI souhaite savoir si leurs heures de travail sont compensées. Monsieur le Maire rétorque qu'ils choisissent « certains préfèrent être payés, d'autres préfèrent récupérer ».

« 7/ La commune a t'elle réceptionné le rapport du cabinet d'étude spécialisé en sécurité routière ? Si oui nous souhaiterions obtenir un exemplaire. »
Monsieur le Maire rétorque « Non, cela a été évoqué une fois, mais nous n'avons pas passé de commande ».

Delphine ZAGACKI demande si Monsieur le Maire va faire cette commande, ce à quoi il répond « pour le moment non ».

Il informe l'assemblée qu'une opération de comptage va avoir lieu rue de Roucourt et qu'une réunion sera programmée en avril avec le conseil départemental, l'idée étant de savoir si l'implantation de radars peut être possible à certains endroits de la ville, « car ce sont toujours quelques personnes qui ne respectent pas et qui réalisent des accélérations pas possibles ! ».

Il dresse l'état des routes « de Bougival à Masny, il n'y a quasiment rien pour les arrêter », et nuance en déclarant « de toute façon, on ne peut pas décider tout seul, il faut un travail partenarial avec la police et le conseil départemental ».

« 8/ Quand se réunira la prochaine commission d'attribution aux logements ? »
Monsieur le Maire répond que cela dépend des bailleurs. Il y a des dates régulières avec toujours une représentation de Claude SOMBRIN, le référent municipal sur cette thématique.

- **Pour le groupe « L'alternative lewardoise »**

« Question1 : Quel est le cout détaillé de l'intervention de nos services municipaux du 31 janvier au domicile d'un particulier (4 agents municipaux, des moyens matériels 2 tracteurs,1 remorque,1 camionnette,1 fourgonnette, mise à la déchetterie pour tri sélectif des déchets) ? »

« Question 2 : Envisagez vous de facturer cette dépense auprès de ce particulier ? »

« Question 3 : Comment allez vous imputer ces dépenses (articles) et ou (recettes) dans le registre des comptes de la trésorerie municipale ? »
Comme réponses à ces trois premières questions, Monsieur le Maire explique s'en tenir au mail de réponse envoyé le 1er février dernier.

« Question 4 : Le blocage de la circulation pour travaux en demi-chaussée a été réalisé sans la prise d'un arrêté de circulation obligatoire, au mépris des règles élémentaires de sécurité (aucun service public averti des travaux, commissariat d'Aniche, département, adjoint municipal à la sécurité etc... pas de voie piétonne matérialisée dans l'emprise des travaux, absence de feux tricolores, de panneaux etc... Considérez vous ce chantier comme légal du point de vue juridique ? »
Monsieur le Maire explique que les agents communaux ont pris des photos des dispositifs de sécurité mis en place ce jour-là et qu'à la vue de celles-ci, il assure que les toutes les mesures nécessaires à la sécurité ont été prises par le personnel communal.

Thierry PAMART répond « Je vous remercie Monsieur le Maire ».

« Question 5 : La proximité immédiate de l'entrée principale du centre historique minier avec votre chantier est un facteur de risque important, de nombreux véhicules entrent et sortent en permanence. Avez vous réalisé une analyse des risques en concertation avec le CHM pour les avertir des risques que représente ce chantier ? »
Monsieur le Maire rétorque que le CHM était fermé jusqu'au 31 janvier.

Thierry PAMART demande alors si c'était pour cette raison que les travaux avaient été engagés ou si c'était le fruit du hasard. Monsieur le Maire explique que les agents disposent d'une planification de leur travail.

Suite à cette réponse, Thierry PAMART demande à Monsieur le Maire de lire une déclaration au nom de son groupe. Il en fait alors lecture :

« Monsieur le Maire, Mesdames et Messieurs les adjoints, Conseillers municipaux,

Monsieur le Maire,

Nous regrettons que vous refusiez de rendre compte de vos actes et décisions prises dans le cadre de vos fonctions suite à notre demande de réunion urgente du 31 janvier. (Charte de l'élu local §7).

Notre rôle au sein du conseil municipal ne se limite pas au simple fait de critiquer l'action du groupe majoritaire, mais de veiller que chaque élu local poursuive le seul intérêt général, à l'exclusion de tout intérêt qui lui soit personnel, directement ou indirectement, et ou de tout autre intérêt particulier (charte de l'élu local §2).

L'absence d'arrêté de circulation (formulaire 14024*01 : circulation en demi chaussée) et la mauvaise mise en place de la signalisation de chantier circulation alternée (absence d'alternat avec piquet K10 ou feux tricolores) est un facteur aggravant pour la sécurité des employés municipaux, usagers etc…

Est-ce utile de rappeler que dans ce secteur très accidentogène (proximité immédiate du centre historique minier) que 3 jeunes gens ont hélas trouvé la mort lors d'un accident automobile. Nous avons voté en conseil municipal un budget travaux pour la réalisation d'une plateforme surélevée qui n'a jamais d'ailleurs vu le jour comme tant d'autres projets.

Notre groupe condamne en jugeant intolérable l'intervention de nos services techniques (4 employés municipaux avec deux tracteurs, une remorque, une camionnette, une fourgonnette) au profit d'un particulier le 31 janvier 2023.

Votre gestion de ce dossier en tant que Maire et chef du personnel municipal (digne de les copains d'abord, les autres après !!!!) n'est plus tolérable de nos jours, nous ne sommes pas dupes, votre maigre explication ne convainc personne.

Vous vous êtes embourbé dans un dossier sans issue qui ternira un peu plus l'image de notre Ville.

Nous dénonçons également le vote d'une motion de défense ce jour au conseil municipal portée par votre association dont vous êtes le Président car l'élu local s'engage à ne pas utiliser les moyens mis à sa disposition (conseil municipal) à d'autres fins (charte de l'élu local §4).

Vous devez dès à présent en tirer les conséquences en prenant la bonne décision qui s'impose (remettre votre démission au conseil municipal). »

A l'issue de la déclaration de Thierry PAMART, André LEGER ironise « c'est dur ! ». Thierry PAMART reprend alors André LEGER en lui demandant de ne pas en rire.

Monsieur le Maire revient sur la demande de rencontre « exigée par Monsieur PAMART à ses conditions, en tenant compte des agendas des membres de l'opposition mais surtout pas du mien ».

Monsieur le Maire poursuit « toujours selon les conditions imposées par Monsieur PAMART, je devais venir seul, sans aucun membre du groupe majoritaire et sans la DGS. Ce n'est pas une demande de rendez-vous, c'était une sommation ».

Monsieur le Maire continue « c'est scandaleux ! Vous reparlez de cet accident dramatique avec ces jeunes tués. Je vous rappelle que l'enquête a conclu que la sécurité n'avait rien à voir avec l'accident. Ce n'est pas digne ! ».

Monsieur le Maire rappelle qu'il a participé à la marche blanche en hommage à ces jeunes victimes et poursuit « vous détournez un prétexte, vous transformez la réalité pour demander ma démission ! ».

Monsieur le Maire va plus loin « En plus, ce qui est formidable, c'est que vous débarquez avec Madame ZAGACKI pile au moment où les agents techniques exercent leur mission. J'aimerais bien que vous soyez là quand d'autres citoyens laissent leurs détritus à même le sol ».

Delphine ZAGACKI répond « on a vu les agents techniques, c'est tout ! J'ai quand même le droit de passer dans n'importe quelle rue. ~~Parfois le hasard fait bien les choses !~~ ».

Monsieur le Maire poursuit « vous parlez de la sécurité des employés communaux, mais on est les premiers à l'appliquer. Ils ont fait des photos, mais si vous voulez porter l'affaire plus haut, je vous invite à le faire, je me défendrai ».

Thierry PAMART accuse Monsieur le Maire de « retourner l'affaire ». Il déclare que son mail est « suffisamment explicite » et qu'il n'a pas encore contacté le Sous-Préfet sur cette affaire. Monsieur le Maire encourage à nouveau Thierry PAMART à le faire.

Thierry PAMART demande alors à Monsieur le Maire si cela est une intimidation, ce à quoi Monsieur le Maire répond « j'ai été élu par la majorité du Conseil municipal et c'est la majorité qu'il faut s'en remettre ».

Les points inscrits à l'ordre du jour étant épuisés, Monsieur le Maire clôt la séance du Conseil Municipal à 19h36.

A Lewarde, le 17 février 2023

Alain BRUNEEL
Maire

MAIRIE DE LEWARDE

Une modification, surlignée en jaune, a été apportée au présent compte-rendu et approuvée par le conseil municipal. Le procès-verbal a été approuvé par 17 voix et 1 abstention (Thierry PAMART) lors de la séance de conseil municipal suivante en date du 10/03/2023.